

**Arrondissement de MEAUX**  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**  
**Commune de MOUSSY LE VIEUX**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 OCTOBRE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 12 OCTOBRE 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Michèle ANDRIEUX
Philippe GOVIGNON	Sylvie FROMENTIN
Michèle PICCOLINI	Bruno GARNIER
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Paul MOREL
Hania COUSTENOBLE	

Formant la majorité des membres en exercice.

Sonia RUBIO donne pouvoir à Hania COUSTENOBLE
Jocelyne KOKOT donne pouvoir à Sylvie FROMENTIN
Chloé CHAUMETTE
Thierry GILL
Yahia MATAICHE
Mathieu PAQUIT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 11

Madame Hania COUSTENOBLE est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2022/10/19-1</u>	<b><u>SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE</u></b>
---------------------	--

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des projets de dépenses de l'exercice 2022.

Il rappelle que l'exécution de ceux-ci comporte pour la Commune la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie, assurant le relais des sorties et entrées de fonds, pour un montant de 200 000 euros.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date des contrats, l'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros, destinée à assurer la trésorerie de la Commune.

Principales caractéristiques de la ligne :

- Montant : 200 000Euros
- Durée : 12 mois
- Intérêts : trimestriels
- Taux : variable
- Index : Euribor 3 mois instantané J-2 (si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
- Marge sur index : 0,58 %
- Remboursement : « in fine »
- Frais de dossier : 160,00€

La Commune de Moussy le Vieux s'engage à verser 160,00 Euros de frais de dossier, payables en une seule fois par mandat dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune de Moussy le Vieux s'engage pendant toute la durée du crédit, à faire inscrire les intérêts payés, ainsi que les commissions diverses, à son budget, puis au compte administratif,

et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour en assurer le paiement.

La Commune de Moussy le Vieux s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

La Commune de Moussy le Vieux confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

oOo

2022/10/19-2

**CREATION DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (*ou 3-3*),

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu des avancements de grade ;  
Considérant le tableau des emplois ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de créer :

- Deux emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Article 2 :** de modifier ainsi le tableau des emplois,

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

oOo

2022/10/19-3

**ATTRIBUTION DE NUMEROS DE VOIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de numérotage des parcelles AB 329 et AB 330 située rue des Ouches,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE le numéro

- 1 rue des Ouches à la parcelle AB 330
- 3 rue des Ouches à la parcelle AB 329

§§§§§§§§§§§§§§§§

La séance est levée à 19 H 45.

Signeront :

Armand JACQUEMIN, Maire	
Hania COUSTENOBLE, Secrétaire de séance	